

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

## ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 24T037

**DOMAINE : 8.3 Voirie**

**OBJET : Travaux de remplacement de poteaux suite aux travaux de la nouvelle école, le réseau doit être modifié**  
**Chemin du Couvent** **HORS SECTEUR PNRQAD**  
**A compter de la signature pour une durée de 30 jours**

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales articles L2213-1 et suivants,  
Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles L2121-1, L2122-1, L2122-4 et L2125-1,  
Vu le code de l'environnement et notamment les chapitres IV du titre V du livre V,  
Vu le code de la route, notamment les articles R411-1 et suivants, R411-17 à R411-28 et R110-1 et suivants,  
Vu le code pénal, notamment l'article R610-5,  
Vu le règlement de voirie de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole,  
Vu la délibération n°22121633 du 16 décembre 2016 qui tarifie l'occupation du domaine public sur le territoire communal,

CONSIDÉRANT la demande du pétitionnaire : **CIRCET, 1802 avenue Paul Julien - 13100 Le THOLONET** pour le compte de : **ORANGE**, qu'en raison des travaux susmentionnés, et qu'afin d'éviter tout risque d'accident, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement.

### ARRÊTE

**Article 1 :** Le pétitionnaire est autorisé à entreprendre les travaux visés en objet et devra mettre en place et respecter les prescriptions en annexe.

**Article 2 :** Le pétitionnaire sera rendu responsable de tous dommages ou accidents résultant de ses travaux ou installation ou de l'insuffisance de la signalisation.

**Article 3 :** L'autorité de police municipale pourra ordonner la mise en fourrière des véhicules en infraction aux dispositions du présent arrêté, conformément à la matérialisation de la signalisation mise en place.

Fait à Marignane, le **31 JAN. 2024**

Le Maire,  
Eric Le Dissès

*Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Mairie ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.*





# ANNEXE A L'ARRETE DE CIRCULATION

En date du 31 JAN. 2024

## LOCALISATION DE LA DEMANDE

### CHEMIN DU COUVENT

#### PROPRIETAIRE DE LA VOIE

METROPOLE

DEPARTEMENTALE

COMMUNALE

PRIVEE

#### LE PETITIONNAIRE ...CIRCET

Adresse 1802 AV paul julien 13100 LE THOLONET

Tél./FAX 06 65 14 37 79

Mail gregory.trougnou@circet.fr

## POUR LE COMPTE DE ORANGE

### DATES ET DUREE DES TRAVAUX

A compter de la date de signature pour une durée de 30  
jours

Durée des travaux: 2 jours

### NATURE ET DESCRIPTION DE LA DEMANDE

Remplacement de poteaux, suite aux travaux de la nouvelle école, le réseau doit être modifié

#### Ouverture de tranchées conformément au Règlement de voirie CUMPM

Oui  Non

DAET

Longueur Tranchées

TRAVAUX DE NUIT

Voirie moins de 3 ans

STATIONNEMENT INTERDIT + Panneaux

30 KM/h

ALTERNAT MANUEL SI BESOIN

DANGER

ALTERNAT MANUEL TRICOLORE  
si besoin

CHAUSSEE RETRECIE

ROUTE BARREE AVEC DEVIATION  
Voir plan de circulation ou délestage

TRAVAUX 1/2 chaussée

Passage VL et PL

CONES DE SIGNALISATION

PROTECTION DES PIETONS

BALISAGE DU CHANTIER

INSTALLATION NACELLE

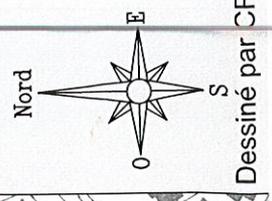
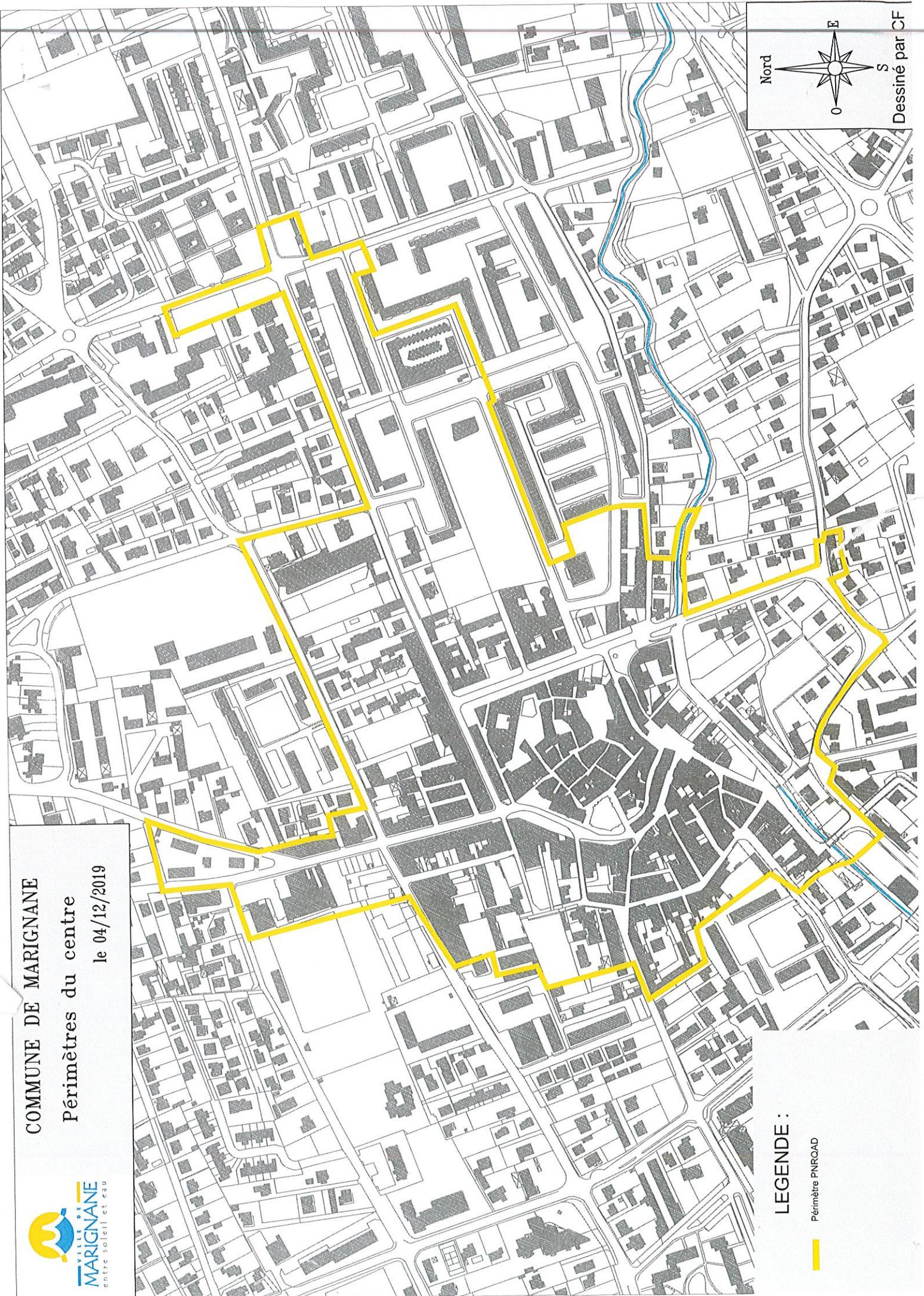
AVIS/OBSERVATION Direction de l'Aménagement Urbain

AVIS/OBSERVATION du Directeur Général des Services Techniques



(43.417442 5.224038);(43.417486 5.224144);(43.417565 5.224090);(43.417492 5.223881);(43.417216 5.223196);(43.417113 5.222922);(43.417013 5.223018);(43.417442 5.224038);

COMMUNE DE MARIGNANE  
Périmètres du centre  
le 04/12/2019



LEGENDE :

Périmètre PNRoad

